



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-045

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0
<u>Date de convocation</u>	
07/05/2024	
<u>Date d'affichage</u>	
07/05/2024	

**Étaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

**Procuration :**

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis  
Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à Mme DENUT Jacqueline  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

### MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire fait part de la demande de la SARL M.C TPM pour l'utilisation d'une partie de la parcelle communale B 1247 sise à Germanette afin d'y entreposer des matériaux. La superficie concernée est de 2600 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose d'établir une convention sous la forme d'un contrat administratif, à titre précaire et provisoire, pour une année renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximum de cinq années et révisable chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention.

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition de cette partie de terrain
- Accepte les termes de la convention dont un exemplaire demeure annexé à la présente,
- Fixe le montant de la redevance annuelle à 1 250.00 € révisable annuellement
- Donne tous pouvoirs au Maire dans l'exécution de cette convention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

Mireille DERYCKE